Lettonie : les premiers Patria promis à l'Ukraine ont été livrés

Description

En visite à Kyiv le 15 juillet 2025, la Première ministre lettone Evika Siliņa a annoncé la livraison des 15 premiers Patria sur les 42 promis aux Ukrainiens d'ici la fin 2025. « *Aujourd'hui, je les ai officiellement transmis aux Forces armées d'Ukraine. Le soutien de la Lettonie à l'Ukraine, ce ne sont pas seulement des mots mais aussi des actions réelles. La sécurité du territoire ukrainien est aussi notre sécurité, et la lutte des Ukrainiens contre l'envahisseur est aussi notre lutte.* […] *Nos nations sont unies par des valeurs communes et de la compréhension. Ce lien humain rend notre travail de coopération particulièrement fort. La Lettonie était, est, et sera avec l'Ukraine jusqu'à ce qu'une paix juste et durable soit atteinte* », a-t-elle déclaré.

Le Patria 6×6 est un véhicule blindé de transports de troupes développé par la compagnie finlandaise du même nom. Multi-usage et modulable, il peut atteindre jusqu'à 100km/h sur route pour une autonomie allant jusqu'à 700km sans ravitaillement. Équipé d'un moteur diesel puissant et de suspensions indépendantes pour chaque roue, ce véhicule est capable de traverser des terrains accidentés, voire humides.

Début février, l'Ambassadeur d'Ukraine avait visité les usines Patria en Lettonie qui peuvent produire environ 30 véhicules par an. Or, leur production est largement mobilisée pour honorer leurs contrats avec les Forces armées lettones.

L'équipement militaire que la Lettonie livrera à l'Ukraine en 2025 devrait atteindre une valeur totale de 70 M€, selon le gouvernement letton. La république balte avait aussi annoncé que, d'ici la fin du semestre, l'Ukraine recevrait 12 000 drones produits par deux entreprises lettones. La Lettonie co-dirige la Coalition des drones avec le Royaume-Uni, au sein du groupe de contact pour la défense de l'Ukraine qui a promis la livraison de 1 500 drones en avril.

Sources : *Evropeyska Pravda*, *Militarnyi.com*.

date créée
24/07/2025
Champs de Méta
Auteur-article : Nathan Hourcade